



SZ/SS

IVRY
S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

RUE DE CHATEAUDUN (R.D.150A)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 7 mai 2024 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue de Châteaudun par la société Cema Ourselin – ZA Le Bois des Places – 3 rue du Château d'Eau – 77620 Egreville, agissant pour le compte de M. Pinot – 7 rue de Châteaudun – 94200 Ivry-sur-Seine (surélévation d'un immeuble)

CONSIDERANT que les conditions météorologiques nécessitent le report de l'intervention,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue de Châteaudun au droit du n°9 le 15 mai 2024 de 8 heures à 19 heures :**

- **Neutralisation de la voie de circulation : la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets K10,
- **Neutralisation du trottoir:** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celles déjà créées provisoirement,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

Abroge l'arrêté municipal du 7 mai 2024 susvisé.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{co} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- DTSP (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Cema Ourselin – ZA Le Bois des Places – 3 rue du Château d'Eau – 77620 Egreville.

FAIT EN MAIRIE, LE 14 MAI 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 14 MAI 2024

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset